



J'ai "dérobé" un chéquier

Par **clad**, le **22/06/2013** à **16:30**

Bonjour

alors voila je suis dans une situation très compliquée,j'ai vécu pendant à peu près un an avec mon ex petit ami qui avait lui 24 ans et moi 16 lorsque l'on s'est mis ensemble, en juillet 2009 j'avais donc 17 ans tout est parti en vrille j'ai fais une T.S me suis retrouvée à l'hôpital et mon ex m'as mis à la porte je n'ai eu qu' une journée pour ra-piloter toutes mes petites affaires et partir, j'ai embarqué dans mon empressement son chéquier qui s'est retrouver dans ma boîte avec tout un tas de papier mais ça je ne l'ai sue que bien plus tard. Quelque temps après j'ai trouver un apprentissage ou un logement m'a était attribué avec une autre apprentie, c'est lorsque j'ai commencer a m'installer dans ce logement que j'ai remarquer la présence de ce chéquier, sur le coup je me rappel avoir un peu paniquer et puis je me suis dit que c'était bien fait pour lui et je l'ai remit dans un de mes tiroirs, et j'ai fini par l'oublier je ne me suis jamais servie de son chéquier pour aucune dépenses que se soit jusqu'au jour ou je reçois un appel de la gendarmerie me demandant ou je me trouver à cette période(au boulot) et si je savais si mon ex avait pu se retrouver dans ma région à la période demander (comme il faisait des déplacements je leur est dit que ce n'était pas possible mais que je n'en savait pas plus) il m'a dit qu'il y avait un souci avec des chèques volé! La grosse panique je vais voir dans le tiroir plus de chéquier j'ai rien osé dire au gendarme et j'ai dit que je savais rien. En gros je me suis fait volé le chéquier de mon ex... je pense savoir qu'elle est la personne qui l'a pris. Toujours est t'il que depuis cette appel je n'en ai plus entendu parler jusqu'à aujourd'hui donc plus de 3 ans après... qu'est ce que je risque? J'ai vraiment peur et me sens très mal surtout que depuis 3 ans j'ai beaucoup changer je pense être une bonne citoyenne je me suis bien rangé. il y a plein de preuve que je peux donner pour montrer que ce n'est pas moi qui est fait les chèques souvent jetais au boulot quand les chèques on était fait. Merci de me dire ce qui pourrait potentiellement m'arriver et ce que je risque

Par **youris**, le **22/06/2013** à **17:39**

bjr,

si l'enquête arrive à prouver que le signataire des chèques volés est un de vos proches, les enquêteurs auront vite fait de faire un lien entre votre ex et vous.

donc la vous aurez à vous expliquer, le plus simple étant de dire la vérité.

cdt

Par **clad**, le **22/06/2013** à **18:20**

bonsoir, merci de votre participation, le signataire comme vous dites n'ai pas du tout un proche, je pense que c'est un ami de la collègue de boulot avec qui je partageais l'appartement.

Je voudrais surtout savoir si je vais avoir de gros soucis ou non vu mon degrés d'implications et les circonstances et sachant que cela date de plus de 3 ans

Par etudianteendroit, le 06/07/2013 à 14:47

bonjour, je ne suis pas vous mais juste, un petit conseil, faire simple, dire ce que vous venez de nous raconter, tout simplement et dire la vérité.

C'est au parquet qu'il appartiendra de prouver votre éventuelle culpabilité. dites les choses simplement et tout ira bien.

Vous auriez du rendre le chéquier ou le détruire!!! les Banques suivent de toute façon mais vous auriez du le rendre. On ne règle pas ses problèmes par ce genre de moyen, ça ne règle rien et la preuve, vous vous retrouvez aujourd'hui dans une situation compliquée.

Je vous invite à consulter un avocat pénaliste si vous avez droit à l'AJ, n'hésitez pas!.

Vous avez commis un faute en ne rendant pas le chéquier mais c'est tout. ne vous inquiétez pas outre mesure, vous n'avez tué personne et les juges statuent généralement la première fois avec clémence et équité, en tout cas, cela vous servira de leçon!!!

bonne chance